Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Point 5.4 de l'ordre du jour
Demande d'exonération supérieure à 1500 € - Service de formation continue

Délibération n°88 -2026
Point 5.4

EXPOSE DES MOTIFS :

Les demandes d'exonération du Service de formation continue (SFC) qui sont proposées au Conseil d'administration le sont après étude d'un dossier argumenté par une commission, sous la responsabilité de Mme Carole MAILLIER, Directrice du SFC, fonctionnant selon les règles définies dans l'offre de service signée entre l'Agence comptable et le SFC le 23 novembre 2010.

Les critères pris en compte sont essentiellement d'ordre social et économique. Les exonérations accordées le sont, le plus souvent, parce que les stagiaires sont des demandeurs d'emploi dont les indemnités sont inférieures au seuil de pauvreté.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande d'exonération supérieure à 1500 € - Service de formation continue.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

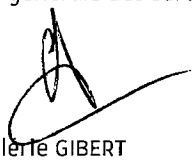

Valérie GIBERT

DEMANDES D'EXONERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 juin 2026

Document transmis à Mme CRIQUI le 4 mai 2026

NOM	CDM	REF	TITRE	TARIF	A LA CHARGE DU STAGIAIRE	EXONERATION DEMANDEE	AUTRE PRISE EN CHARGE	COMMENTAIRES
[redacted]	ADE	SRI25-1062B	**Diplôme d'état Infirmier en Pratique Avancée - 2ème année**	4 725,00€	4 725,00€	3 184,00€	1 541,00€	Formation sur deux années. La candidate a mobilisé l'ensemble de ces droits au CPF la première année. Elle se retrouve sans financement pour terminer la formation et dans une situation financière critique.